

RECY

RECY
20 VOIE CHANTERAINE 51520 REC
03.26.70.11.08

Bon No: 001126529	1ere Gachée: 08:13 (1) Date: 01/04/2026 ROG170326110807 Quantité: 8.00 m3 référence commande(2): 03.88.18.67.82						
client: 410125 chantier: 012504	ADEQUASOL 25140-Chalons					6 RUE DES PLATANES 0787123988 67120	
						Avenue Ampère 07.61.28.08.14 51000 Châlons-en-Champagne	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle			DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier	RETOUR centrale	ATTENTE 00:00
						température:	
						vitesse du vent:	
						validité:	
XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brûlures							
code Béton		désignation(6)(8)	certification	classe d'exposition(3)		Classe Chlorure	consistance(7) Dmax
NJB353A350D		BPS		XD3		CL 0,40	S3 20
ciment(type et classe) CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R				Additions(type)	dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4) C35/45
appellation commerciale C35/45 XD3 S3 Dm20 CEM2 350							
Propriétés particulières spécifiées							
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
CONTRIB ENVIRON TAXE CARBONE HAUSSE ENERGIE				SPHRE 7200		NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:							
signature:							

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cylindres.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1